



Département du Nord
Canton de COUDEKERQUE-BRANCHE

Arrondissement de DUNKERQUE
Commune de SPYCKER

ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu, la demande de prolongation de l'entreprise ROTEL en date du 5/04/2024,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour les travaux de création réparation réseau électrique souterrain + terrassement réalisés par la société ROTEL pour le compte de ENEDIS au niveau de la Place du 225^{ème} R.I. et de l'allée de l'école maternelle.

ARRETONS

Article 1^{er}

L'entreprise ROTEL située rue Tech Izarbel – 2 allée Théodore Monod 64210 BIDART est autorisée à effectuer les travaux de création réparation réseau électrique souterrain et de terrassement à partir du 9/04/2024 pour une durée de 20 jours, au niveau de la Place du 225^{ème} R.I. et de l'allée de l'école maternelle 59380 SPYCKER, la circulation sera alternée par des feux tricolores et le stationnement sera interdit au droit des travaux.

L'accès à l'école maternelle sera partiellement fermé au public et se fera exclusivement par la Place des Grands Hommes.

Article 2

Avant toute intervention, l'entreprise doit en informer les habitants concernés. Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux afin de réglementer la circulation, afin d'éviter tout accident de la circulation et d'assurer la sécurité des usagers.

L'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès aux véhicules de secours.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- L'entreprise ROTEL
- Enedis

Chargés en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 5 avril 2024

Le Maire,
Jean-Luc GOETBLOET

